

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**Séance du 14 octobre 2024, à 19h00**

---

**Absents :**

**Bruno MORAT**

**Geneviève JACQUET ( pouvoir à Florence MARTHINET)**

**Jean-Maël DESCHAMPS ( pouvoir à Patrice GARDETTE)**

**Pierre CALA**

**Françoise PINATEL**

**Secrétaire de séance : Gaelle FAYOLLE**

**Approbation procès verbal du 16/09/2024 : unanimité**

**CONVENTION SEVHA ET SAVA**

Dans le cadre des projets de construction de la maison rurale de proximité et de services aux familles d'une part, et de construction du lotissement OPAC d'autre part, il est nécessaire de dévoyer la colonne d'assainissement et la colonne d'alimentation en eau potable.

Pour ce faire la commune va signer une convention avec chacun des concessionnaires afin de répartir les frais.

La commune est en attente des conventions. La délibération d'autorisation de signature sera présentée à la prochaine séance de conseil.

**Groupement d'achat d'électricité avec le SYDER**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, conformément au Code de l'Énergie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour les sites ex tarifs « jaunes » et « verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 KVA.

Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SYDER. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

- accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexé à la présente délibération ;
- autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés ;
- autorise le Maire à signer la convention de groupement et toutes autres pièces nécessaires ;
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune.

**DECISION :**

- **POUR :** **11 voix**
- **CONTRE :** **voix**
- **ABSTENTION :** **voix**

## **SAVA**

Patrice GARDETTE présente le rapport de qualité de service du Syndicat d'Assainissement du Val d'Azergues 2023.

### **DECISION :**

- **POUR :** **11 voix**
- **CONTRE :** **voix**
- **ABSTENTION :** **voix**

### **CONVENTION ANCT**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune a la possibilité d'être accompagnée par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) dans le cadre du déploiement des services numériques.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention d'accompagnement avec l'ANCT.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention et à signer tout autre document afférent.

### **DECISION :**

- **POUR :** **11 voix**
- **CONTRE :** **voix**
- **ABSTENTION :** **voix**

### **Questions diverses**

- Didier demande à ce que les plaques commémoratives soient nettoyées. Il remet un film sur le maquis à la commune. Il faudra définir comment l'utiliser.

- Alain informe le conseil que les travaux de passage en LED des éclairages publics ont commencé.

- Les travaux de la maison ruale de proximité et de services aux familles vont débuter le 21 octobre.

- Alain a signé le devis de travaux du SYDER pour l'éclairage de la rue Jean-Marie Sonnery.

- Patrice suggère l'achat d'un nouveau souffleur pour les cantonniers.

- La commune attend toujours le retour du consuel pour le panneau lumineux.

- Benoit va reprendre le sujet des cache containers

- Florence a fait le tour de la commune avec Orange pour faire le point sur les interventions à prévoir ( câbles arrachés, poteaux penchés,..)

- Le syndicat Rhodanien du Cables ayant été dissous, la commune a perçu 19€ de trop versé.

- La commune a perçu 313 € de CITEO pour le signalement des déchets abandonnés.

- **Fin de séance : 20h**